

## **P.V. DE LA COMMISSION SPORTIVE DU MARDI 05 MAI 2026**

**Présents** : GODAUX T. Président, MONTANARI N. Vice-Président, BERDOYES Y., ESTOREZ J.-M., ROULENT A., TROUILLIEZ J.-Y. Membres et WALLEMME C. Secrétaire et Membre

**Assiste à la réunion sans droit de vote** : GAIN E. (Représentant de la CPA)

### **I Décisions administratives**

- .Match HAP3A151 du 06/04/2026 à 20:15 **SPARTIATES MONS / MECAR ECAUSSINNES** – 3A –  
Match non joué  
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. (Match prévu après le 01/04/2026) Match perdu 5/0 FFT par Mecar Ecaussinnes Matricule 3197.
- .Match HAP3C180 du 10/04/2026 à 20:45 **KAISER BEAUMONT / FC FYZ SENEFFE** – 3C – Match non joué  
Forfait annoncé tardivement de l'équipe visiteuse. (Match prévu après le 01/04/2026) Match perdu 5/0 FFT par FC FYZ Seneffe Matricule 5941.
- .Match HAP3C118 du 11/04/2026 à 20:00 **RED FOXES THIEU / FC SANTI FRASNES-LEZ-GOSSELIES** – 3C – Match non joué  
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. (Match prévu après le 01/04/2026) Match perdu 5/0 FFT par FC Santi Frasnes-lez-Gosselies Matricule 7444.
- .Match HAP3E134 du 08/04/2026 à 20:00 **POG TEAM ROSELIES B / BELGIQUE CARS FUTSAL CHARLEROI** – 3E – Match non joué  
Forfait annoncé tardivement de l'équipe visitée. (Match prévu après le 01/04/2026) Match perdu 0/5 FFT par POG Team Roselies B Matricule 7502.
- .Match HAP4F154 du 10/04/2026 à 20:00 **KOSBOR CHIMAY / FUTSAL THUIN B** – 3C – Match non joué  
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. (Match prévu après le 01/04/2026) Match perdu 5/0 FFT par Futsal Thuin B Matricule 7450.
- .Match HAP2B071 du 10/04/2026 19:30 **AG JUNIOR LA LOUVIERE B / INFERNO MONS** - 2B -  
Score 3/3  
Attendu que DI LIBERTO Davide né le 10/08/1998 N° Licence 855369 a été aligné avec l'équipe de AG Junior La Louvière B Matricule 6190 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (28/11/2025), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait Administratif
- .Match HA1170 du 17/04/2026 à 21:00 **US GIBO ROSELIES / JC ECAUSSINNES** – 1 – Match arrêté à la 44ème minute sur le score de 3/1  
Equipe visiteuse quitte le terrain. (Match prévu après le 01/04/2026) Match perdu 5/0 FFT par JC Ecaussinnes Matricule 5127.
- .Match HAP3B094 du 16/04/2026 à 19:35 **LA SQUADRITA LA LOUVIERE / AJAX LA LOUVIERE** – 3B – Match non joué

Equipe visiteuse absente. (Match prévu après le 01/04/2026) Match perdu 5/0 FFT par Ajax La Louvière Matricule 7465.

.Match HAP4B147 du 17/04/2026 à 21:00 **OLYMPIQUE HOUDENG / AMICI HOUDENG** – 4B – Match non joué

Equipe visiteuse absente. (Match prévu après le 01/04/2026) Match perdu 5/0 FFT par Amici Houdeng Matricule 7574.

.Match HAP3C077 du 18/04/2026 21:00 **RED FOXES THIEU / FC FYZ SENEFFE** - 3C - Score 4/5

Attendu que GODEFROID Corentin né le 25/01/2000 N° Licence 879059 a été aligné avec l'équipe de Red Foxes Thieu Matricule 7700 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (06/12/2025), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait Administratif

.Match HAP4D094 du 18/04/2026 17:00 **LA LOUVIERE CITY / AKATSUKI HOUDENG** - 4D - Score 14/3

Attendu que GOLISANO Flavio né le 20/02/1980 N° Licence 888127 a été aligné avec l'équipe de Akatsuki Houdeng Matricule 7577 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (24/01/2026), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 14/3 Forfait Administratif

.Match HAP4F043 du 13/04/2026 21:15 **ARSENAL PONT-A-CELLES C / MANSIRO FC MANAGE** - 4F - Score 10/1

Attendu que CLINCKE Stéphane né le 0/10/1985 N° Licence 872568 a été aligné avec l'équipe de Arsenal Pont-à-Celles C Matricule 5826, Attendu que LO VERDE Giuliano né le 32/02/1994 N° Licence 823944 a été aligné avec l'équipe de Mansiro FC Manage Matricule 7827 alors qu'ils n'étaient pas affiliés à la date initialement prévue du match (17/10/2025), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 0/5 et 5/0 Forfaits Administratifs

.Match HAP2B086 du 25/04/2026 à 19:05 **YSS LA LOUVIERE / ALL STARS LA LOUVIERE** – 2B – Match non joué

Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. (Match prévu après le 01/04/2026) Match perdu 5/0 FFT par All Stars La Louvière Matricule 1584.

.Match HAP3A141 du 24/04/2026 à 20:15 **FUN FUTSAL ACADEMY ENGHIEU / ALLIANCE FRAMERIES** – 3A – Match non joué

Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. (Match prévu après le 01/04/2026) Match perdu 5/0 FFT par Alliance Frameries Matricule 7573.

.Match HAP3C164 du 24/04/2026 à 21:10 **MFC GOZEE / KAISER BEAUMONT** – 3C – Match non joué

Equipe visitée absente. (Match prévu après le 01/04/2026) Match perdu 0/5 FFT par MFC Gozée Matricule 2160.

.Match HAP3D176 du 24/04/2026 à 19h00 **CATENACCIO ANDERLUES / LOONEYS LA LOUVIERE** – 3D – Match non joué

Salle fermée. Ce match sera à jouer avant la fin du championnat.

.Match HAP3E133 du 24/04/2026 à 21h00 **MFC SPARTIATES ROSELIES / COPAIN COPAIN MARCINELLE** – 3E – Match arrêté à la 33ème minute sur le score de 4/1

Equipe visiteuse réduite à moins de 3 joueurs à cause de blessures. Match perdu 5/0 FFT Administratif par Copain Copain Marcinelle Matricule 7727.

.Match HAP4G153 du 23/04/2026 à 22:00 **ULKU SPORT MARCHIENNE B / FORTUNA LA LOUVIERE**  
– 4G – Match non joué  
Equipe visitée absente. (Match prévu après le 01/04/2026) Match perdu 0/5 FFT par Ulku Sport Marchienne B Matricule 3253.

.Match HAVETA016 du 22/04/2026 à 20:15 **RC ANDERLUES / RAEC SO FS DOUR** – Vétérans – Match non joué  
Equipe visiteuse absente. (Match prévu après le 01/04/2026) Match perdu 5/0 FFT par RAEC SO FS Dour Matricule 5546.

Match HAP2B045 du 24/04/2026 20:30 **TC WOLF HAINE ST PIERRE / BORUSSIA THIEU - 2B** - Score 8/6 Attendu que BOULHOUT Zakaria né le 17/07/2007 N° Licence 888008 a été aligné avec l'équipe de TC Wolf Haine St Pierre Matricule 7074 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (02/01/2026), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait Administratif

Match HAP2C053 du 24/04/2026 20:10 **RAPIDO THUIN 2008 / F.C.S. CHARLEROI - 2C** - Score 1/3 Attendu que CINELLO Lucas né le 13/04/1999 N° Licence 854838 a été aligné avec l'équipe de Rapido Thuin 2008 Matricule 5129 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (24/10/2025), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait Administratif

Match HAP3D096 du 22/04/2026 21:00 **ULTRASLAN BASSEE ROUX / VENEZIA CHAPELLE - 3D** - Score 7/1 Attendu que COLLAUTI Mario né le 18/06/2005 N° Licence 888333 a été aligné avec l'équipe de Venezia Chapelle Matricule 7546 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (17/12/2025), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 7/1 Forfait Administratif

Match HAP4A021 du 20/04/2026 21:00 **FUTSAL UNION CLUB ASSOCIATION MONTOISE / FUN FUTSAL ACADEMY ENGHIEU B - 4A** - Score 5/1 Attendu que ANDRES Lucas né le 05/04/2004 N° Licence 862295 a été aligné avec l'équipe de Fun Futsal Academy Enghieu B Matricule 7542 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (25/09/2025), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait Administratif

## **II Transactions**

90. Rapport arbitre **MAGNERY Anthony** pour le match HACPRES048 du 01/05/2026 à 21:00 **A.C. PERONNES B / FUTSAL ELITE BRAINE-LE-COMTE B** – Coupe Réserves – Score 6/9  
En cause de MORREALE Mirco né le 27/04/2005 N° Licence 873584 – AC Péronnes Matricule 1582  
Faits reprochés : Insultes de l'arbitre après le match.  
Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.

Suspension de toutes fonctions d'une durée de 3 semaines : les trois premières semaines lors desquelles son club jouera lors de la prochaine saison.

### **III Discipline**

1. Rapport arbitre **NOVELLO David** pour le match HAP3B152 du 10/04/2026 à 21h30 **TC WOLF HAINE ST PIERRE B / LSV MONS** – 3B – Score 2/8

Convoqués en présence obligatoire : NOVELLO David Arbitre, FALZONE Hugo né le 08/11/2006 N° Licence 886448 Délégué TC Wolf Haine St Pierre Matricule 7074, FOUCHET Anton né le 08/07/1998 N° Licence 824560 Délégué LSV Mons Matricule 5968, FALZONE Damien né le 01/03/1982 N° Licence 759180 TC Wolf Haine St Pierre Matricule 7074

En cause de FALZONE Damien 759180 TC Wolf Haine St Pierre 7074

Faits reprochés : Intrusion dans le vestiaire de l'arbitre afin de savoir si ce dernier allait rédiger un rapport

En cause de joueurs de TC Wolf Haine St Pierre 7074

Faits reprochés : Menaces graves envers l'arbitre

NOVELLO David Arbitre et FOUCHET Anton 824560 Délégué LSV Mons 5968 sont absents non excusés.

Entendu FALZONE Hugo 886448 Délégué TC Wolf Haine St Pierre 7074 qui est étonné de se retrouver en CSP.

Entendu FALZONE Damien 759180 TC Wolf Haine St Pierre 7074 qui déclare ne jamais être rentré dans le vestiaire de l'arbitre et ne jamais avoir menacé celui-ci.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que :

- FALZONE Damien 759180 TC Wolf Haine St Pierre 7074 sera suspendu pour une durée de 4 semaines (semaines du 31/08/2026 au 27/09/2026) en application des articles A4 et A5 du barème des sanctions du RO pour intrusion dans le vestiaire de l'arbitre lors de la signature de la feuille et pour intimidation de celui-ci.
- Rien n'est retenu à la charge de FALZONE Hugo 886448 Délégué TC Wolf Haine St Pierre 7074
- Une amende de 50 € est infligée au club de TC Wolf Haine St Pierre 7074 pour menaces envers l'arbitre par certains de ses membres non identifiables.

.2. Rapport arbitre **MELIS Christophe** pour la match HAP2A130 du 13/04/2026 à 21h00 **RAEC SO FS DOUR B / DRAGONS THIEU** – 2A – Score 1/1

Nicolas MONTANARI quitte la séance.

Convoqués en présence obligatoire : MELIS Christophe Arbitre, KHELIL Younes né le 14/07/1990 N° Licence 775351 RAEC SO FS DOUR B Matricule 5546

En cause de KHELIL Younes 775351 RAEC SO FS DOUR 5546

Faits reprochés : Insultes, menaces, tentative de voie de fait envers l'arbitre.

KHELIL Younes 775351 RAEC SO FS DOUR 5546 est absent non excusé.

Entendu MELIS Christophe Arbitre qui confirme entièrement son rapport.

Après délibération, la CSP déclare que KHELIL Younes 775351 RAEC SO FS DOUR 5546 sera suspendu pour une durée de 26 semaines (du 31/08/2026 au 28/02/2027) en application des articles A2.1, A4 et A7.3 du barème des sanctions du RO pour insultes, menaces et tentatives de voie de fait envers l'arbitre.

3. Rapport arbitre **MAURUTTO Claudio** pour le match HAP2B118 du 31/01/2026 à 19h05  
**YSS LA LOUVIERE / FUTSAL THUIN – 2B – match non joué**

Thierry GODAUX quitte la séance.

Nicolas MONTANARI rentre en séance et assure la présidence.

Convoqués en présence obligatoire : MAURUTTO Claudio Arbitre, ISKENDER Ahmet né le 19/02/1991 N° Licence 870567 Délégué YSS La Louvière Matricule 7640, DI SANTO Frédéric né le 17/02/1966 N° Licence 865732 Futsal Thuin Matricule 7450

ISKENDER Ahmet 870567 Délégué YSS La Louvière Matricule 7640 est absent non excusé.

Entendu MAURUTTO Claudio Arbitre qui déclare que les 2 équipes avaient des vareuses de la même couleur au début du match, que l'équipe visiteuse était bien dans ses couleurs annoncées sur le site et que, même avec des chasubles de couleur différente, il n'était pas possible de jouer.

Entendu DI SANTO Frédéric 865732 Délégué Futsal Thuin 7450 qui confirme les dires de l'arbitre.

Après délibération, la CSP décide que, étant donné que l'équipe de YSS La Louvière n'a pu trouver des maillots de couleur différente à celle des visiteurs dans le temps imparti, le match est perdu 0/5 Forfait par cette équipe.

4. Rapport arbitre **BLONDIAU Christian** pour le match HAP4F146 du 15/04/2026 à 20h00  
**ACIRLI MORLANWELZ E / FANTACALCIO FUTSAL GOUTROUX – 4F – Score 6/5**

Thierry GODAUX rentre en séance et reprend la présidence.

Sont convoqués en présence obligatoire : BLONDIAU Christian Arbitre, BEFUMO Damien né le 18/09/1991 N° Licence 882918 Délégué Acirli Morlanwelz E Matricule 5359, LA MATTINA Anthony né le 31/10/1994 N° Licence 882939 Capitaine Fantacalcio Futsal Goutroux Matricule 7837

BEFUMO Damien 882918 Délégué Acirli Morlanwelz E 5359 et LA MATTINA Anthony 882939 Capitaine Fantacalcio Futsal Goutroux 7837 sont absents excusés.

Entendu BLONDIAU Christian Arbitre qui déclare que le terrain a été envahi plus d'une fois par les supporters locaux mais que le match a pu aller à son terme.

Après délibération, la CSP inflige une amende de 100 € à l'équipe de Acirli Morlanwelz E Matricule 5359 pour l'attitude de leurs supporters.

5. Rapport arbitre **PEETERS Pascal** pour le match HAP3E013 du 23/04/2026 à 21h00 **FC PANAMA ROSELIES / SPACE-X JUMET B** – 3E – Match arrêté à la 46ème minute sur le score de 5/7

Sont convoqués en présence obligatoire : PEETERS Pascal Arbitre, ERDOGAN Ekrem né le 12/08/2001 N° Licence 877913 FC Panama Roselies Matricule 7718, AKBULUT Zorkan né le 28/10/2004 N° Licence 885183 Capitaine FC Panama Roselies Matricule 7718, ROBERTO Anthony né le 22/12/1991 N° Licence 860388 Space-X Jumet B Matricule 7488

En cause de ERDOGAN Ekrem 877913 FC Panama Roselies 7718

Faits reprochés : Bousculade violente envers l'adversaire suite à une faute subie. Ces faits sont le déclencheur de la bagarre générale qui s'en est suivie.

En cause de ROBERTO Anthony 860388 Space-X Jumet B 7488

Faits reprochés : Coups de pied et de poing envers le joueur ERDOGAN Ekrem

En cause de AKBULUT Zorkan 885183 Capitaine FC Panama Roselies 7718

Faits reprochés : Coups de pied et de poing envers les joueurs adverses

En cause de certains supporters et joueurs des 2 équipes

Faits reprochés : Bagarre générale, tous se battaient comme des 'chiffonniers' sur le terrain d'où l'arrêt de la rencontre après avoir attendu le temps réglementaire.

Entendu PEETERS Pascal Arbitre qui déclare que, suite à la faute subie par ERDOGAN Ekrem et à sa réaction, il n'a même pas eu le temps d'exhiber la carte jaune au joueur ayant commis la première faute qu'une bagarre générale s'est déclenchée entre les joueurs et les supporters, qu'il a attendu que cela se calme ce qui n'a pas été le cas et qu'il a alors mis fin à la rencontre. Il ajoute qu'il aurait pu donner une rouge à presque tous les joueurs mais n'avoir pas été inquiété personnellement.

Entendu ERDOGAN Ekrem 877913 FC Panama Roselies 7718 qui déclare avoir subi une faute d'un adversaire, avoir repoussé celui-ci qui est tombé et la bagarre a ensuite éclaté.

Entendu ROBERTO Anthony 860388 Space-X Jumet B 7488 qui déclare avoir été rapidement pour protéger son joueur bousculé mais n'avoir jamais donné de coups ce que dément l'arbitre.

Entendu AKBULUT Zorkan 885183 Capitaine FC Panama Roselies 7718 qui déclare qu'il n'a fait que se défendre.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que :

- le match sera perdu 5/0 et 0/5 Forfait par les deux clubs
- Chaque club reçoit une amende de 300 € pour l'attitude de leurs joueurs et supporters

Les sanctions pour les 3 joueurs présents ne sont pas données en séance. Ils sont invités à se renseigner au secrétariat ou aller sur le site pour les connaître.

Voilà les sanctions prises par la CSP :

- ERDOGAN Ekrem 877913 FC Panama Roselies 7718 sera suspendu pour une durée de 6 semaines (du 31/08/2026 au 11/10/2026) en application de l'article B8.2 du barème des sanctions du RO pour poussée brutale de l'adversaire après avoir subi une faute.
- ROBERTO Anthony 860388 Space-X Jumet B 7488 sera suspendu pour une durée de 26 semaines (du 31/08/2026 au 28/02/2027) en application de l'article B8.4 du barème des sanctions pour voie de fait sur adversaire.
- AKBULUT Zorkan 885183 Capitaine FC Panama Roselies 7718 sera suspendu pour une durée de 26 semaines (du 31/08/2026 au 28/02/2027) en application de l'article B8.4 du barème des sanctions pour voie de fait sur adversaire.

6. Rapport arbitre **MURATORE Francesco** pour le match HAP4E145 du 15/04/2026 à 21h15 **REAL ALDEGONDE / UNION SPORTIVE ITALIENNE LOBBES** – 4E – Score 6/5

Sont convoqués en présence obligatoire : MURATORE Francesco Arbitre, MANTEGNA Vincenzo né le 04/02/1992 N° Licence 867467 Capitaine US Italienne Lobbes Matricule 7730

En cause de MANTEGNA Vincenzo 867467 Capitaine US Italienne Lobbes 7730

Faits reprochés : Insultes répétées, menaces, geste et propos obscènes envers l'arbitre et un membre de la fédération.

En cause d'un supporter de l'équipe de Union Sportive Italienne Lobbes 7730

Faits reprochés : Insultes répétées de l'arbitre.

MURATORE Francesco Arbitre est absent non excusé.

Entendu MANTEGNA Vincenzo 867467 Capitaine US Italienne Lobbes 7730 qui reconnaît tous les faits qui lui sont reprochés.

Après délibération la CSP inflige à MANTEGNA Vincenzo 867467 Capitaine US Italienne Lobbes 7730 une suspension de 18 semaines (du 31/08/2026 au 03/01/2027) en application des articles A2.1, A4, A6 et K du barème des sanctions du RO pour insultes, menaces et gestes obscènes envers l'arbitre et propos déplacés envers un membre d'une instance. De plus, une amende de 50 € est infligée au club de US Italienne Lobbes 7730 pour insultes de l'arbitre par un supporter ayant quitté les tribunes pour venir les proférer.

## **V Frais**

Matr. Club	Nom Club	Frais Dossier	Forfaits	Amende susp.(1)	Autres amendes	Abs. non excusées	Déplac. arbitre	TOTAL (2)
3197	Mecar Ecaussinnes		37,50 €					37,50 €
5941	FC FYZ Seneffe		75,00 €					75,00 €
7444	FC Santi Frasnes-lez-Gosselies		37,50 €					37,50 €
7502	POG Team Roslies		75,00 €					75,00 €
7450	Futsal Thuin		37,50 €					37,50 €
6190	AG Junior La Louvière	12,50 €	12,50 €					25,00 €
5127	JC Ecaussinnes		37,50 €					37,50 €
7465	Ajax La Louvière		75,00 €					75,00 €
7574	Amici Houdeng		75,00 €					75,00 €
7700	Red Foxes Thieu	12,50 €	12,50 €					25,00 €
7577	Akatsuki Houdeng	12,50 €	12,50 €					25,00 €
5826	Arsenal Pont à Celles	12,00 €	12,50 €					24,50 €
7827	Mansiro FC Manage	12,50 €	12,50 €					25,00 €
1584	All Stars La Louvière		37,50 €					37,50 €
7573	Alliance Frameries		37,50 €					37,50 €
2160	MFC Gozée		75,00 €					75,00 €
7727	Copain Copain Marcinelle	12,50 €	12,50 €					25,00 €
3253	Ulku Sport Marchienne		75,00 €					75,00 €
5546	RAEC SO FS Dour		75,00 €					75,00 €
7074	TC Wolf Haine St Pierre	12,50 €	12,50 €					25,00 €
5129	Rapido Thuin 2008	12,50 €	12,50 €					25,00 €
7546	Venezia Chapelle	12,50 €	12,50 €					25,00 €
7542	Fun Futsal Academy Enghien	12,50 €	12,50 €					20,00 €
7730	US Italienne Lobbes	12,50 €		7,50 €				72,50 €
7074	TC Wolf Haine St Pierre	12,50 €		10,00 €	50,00 €			72,50 €
5968	LSV Mons					12,50 €		12,50 €
7107	RAEC SO FS Dour	12,50 €		65,00 €		12,50 €	12,00 €	102,00 €
7640	YSS La Louvière	12,50 €	12,50 €				8,00 €	33,00 €
5359	Acirli Morlanwelz	12,50 €			100,00 €		28,00 €	140,50 €
7718	FC Panama Roselies	12,50 €	12,50 €	82,50 €	300,00 €		4,00 €	304,00 €
7488	Space-X Jumet	12,50 €	12,50 €	65,00 €	300,00 €		4,00 €	304,00 €
7730	US Italienne Lobbes	12,50 €		45,00 €	50,00 €			107,50 €

**(1) Nb de semaines X 2,50 €**

**(2) Plafonné à 300 € par dossier + frais déplacement de l'arbitre**

## **DEFINITIONS DES ACRONYMES UTILISES**

CQ – Correspondant Qualifié

CEP – Comité Exécutif Provincial

CSP – Commission Sportive Provinciale

CPA – Commission Provinciale d'arbitrage

RO – Règlement Organique de la Ligue Francophone de Football en Salle